

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 22 (1884)
Heft: 28

Artikel: Un livre utile
Autor: L.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-188297>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 09.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Branchu et Bouchard sont d'excellents camarades, et le premier épanche dans le sein du second les confidences de ses infortunes de mariage.

« Vingt fois, raconte Bouchard, Branchu s'est arraché les cheveux devant moi et s'est cogné la tête contre le mur en criant : « Peut-on avoir une femme comme ça ! c'est-y permis pour un honnête homme?... » Quelquefois Branchu me disait : « Vois-tu, *Michton*, il n'y aurait qu'un remède. Je sais bien ce qu'il faudrait pour qu'elle devienne douce comme un agneau. Il faudrait une bonne tripotée... une tripotée soignée... ça amollit le cœur... Mais voilà, moi, je n'ose pas, je suis trop bon, je ne puis pas me décider à battre une femme, et puis je crains, si je commence, de ne plus m'arrêter à temps. » Le 8 novembre, il avait eu une scène encore plus violente avec son épouse ; il est venu me trouver, et, les larmes dans les yeux, il m'a proposé de battre sa femme pour lui ; il m'a même remis sa canne dans ce but, en me disant : « Je te la prête, si tu la casses, ma foi, tant pis ! »

Là-dessus, Bouchard, moitié pour rendre un service au mari, moitié pour éviter à la femme les inconvénients qui n'auraient pas manqué de se produire pour elle si le mari, comme il disait, ne s'était pas arrêté à temps, s'est rendu, de sang-froid, chez M^{me} Bouchard, a provoqué une petite querelle et l'a rouée de coups. Après quoi, il est allé raconter le fait à son ami Branchu, qui l'a vivement félicité.

Aussi Bouchard a-t-il été fort surpris de se voir citer en police correctionnelle, et a-t-il répondu fort naïvement au président, qui lui demandait : « M^{me} Branchu vous accuse de l'avoir battue, qu'avez-vous à répondre ? »

— Je l'ai battue... si l'on veut... mais je ne l'ai pas battue. Autrement dit, ça n'est pas pour mon compte que je tapais madame, c'était pour rendre service à un ami. On peut bien rendre service à un ami, n'est-ce pas ?

Evidemment, cet homme était de bonne foi ; M. le président a lu les renseignements de police donnés sur le prévenu. C'est un brave ouvrier, travailleur, sobre, et qui fait bon ménage avec sa femme.

Une voisine, entendue comme témoin, a même dit que, dans son ménage, ce n'est pas M. Bouchard qui porte les culottes ; si bien qu'il aurait grand besoin lui-même de se faire rendre par un ami le service qu'il a prêté à Branchu.

En dépit de ces documents et dépositions favorables, le tribunal a condamné M. Bouchard à un mois de prison et 50 francs de dommages-intérêts envers les époux Branchu. De sorte que M. Branchu aura eu la satisfaction de corriger sa femme par l'intermédiaire d'un ami, et, au lieu de payer cet ami, de recevoir de lui 50 francs.

Eh bien ! vous avez beau dire, cela n'est pas juste ! On ne m'empêchera jamais de penser et de dire que si Branchu n'avait pas le droit de donner sa procuration pour battre sa femme, il ne doit pas avoir non plus le droit de toucher de l'argent quand on l'a battue !

SIMPLICE.

Un livre utile.

M. J. Magnenat vient de publier un volume d'*Histoire contemporaine*, sur lequel nous nous faisons un plaisir d'attirer l'attention de nos lecteurs, vu les nombreux services qu'il est appelé à rendre, non seulement dans nos établissements d'instruction, mais à tous ceux qui ne veulent pas rester étrangers aux enseignements de l'histoire et au mouvement du siècle actuel. Cet ouvrage, qui parcourt la période de 1815 à 1884, nous manquait, et l'on ne savait trop où chercher, au besoin, les faits historiques récents.

En effet, l'histoire contemporaine est généralement trop peu connue ; nous entendons chaque jour des gens vous parler des Grecs et des Romains, et ignorer complètement, ou du moins ne connaître que d'une manière fort vague ce qui s'est passé il y a trente, quarante ou cinquante ans. Cette lacune nuit considérablement à la clarté des nombreux événements politiques du jour qui, eux-mêmes, se rattachent presque tous à des événements antérieurs dont ils sont souvent la conséquence. Aussi, combien sommes-nous embarrassés lorsque la lecture des journaux quotidiens nous oblige à nous reporter en arrière pour y rechercher une date, un fait, un nom, etc. — Le livre de M. Magnenat sera là d'un précieux secours, par la manière dont il est divisé, par sa clarté et sa concision. N'oublier aucun fait important, toucher à tout, en se bornant aux développements strictement nécessaires, n'est pas chose facile ; et cependant M. Magnenat s'est acquitté très heureusement de cette tâche.

L'*introduction* est écrite avec un entrain, une certaine hardiesse qui plaît, dans le tableau vivement tracé de toute une époque émouvante, celle où nous voyons la France absorbant l'attention du monde entier, dès le début de la révolution de 1793 à la chute du premier empire. Puis vient l'époque de 1815 à 1830, aussi fort bien traitée, et où l'on se rend compte, par la lecture d'un petit nombre de pages, des diverses transformations politiques et territoriales des divers Etats de l'Europe, à la suite des traités de 1815.

La deuxième époque va de 1830 à 1848 ; la troisième de 1848 à 1871, et enfin la quatrième comprend les derniers événements sous l'impression desquels nous nous trouvons encore chaque jour : c'est la France républicaine sous les présidences successives de Thiers, de Mac-Mahon et de Grévy ; c'est l'Angleterre affermissant et étendant ses possessions, soumettant les Afghans, les Zoulous, et pacifiant l'Irlande ; c'est un coup-d'œil rapide sur l'attitude et les démarches de la Russie dans les questions d'Orient, et profitant de sa neutralité lors de la guerre de 1870 pour reculer ses limites dans l'Asie centrale ; c'est la restauration de l'antique empire d'Allemagne, œuvre du premier diplomate des temps modernes, etc., tout autant de faits qu'il faut relire, tant ils sont souvent rappelés et invoqués de nos jours.

Le travail de M. Magnenat est un travail consciencieux, le seul en ce genre qui offre à chacun la facilité de se remettre en mémoire, par quelques

heures de lecture, l'histoire d'événements que nul ne peut ignorer. J'ai la conviction que si dans toute famille où se lit un journal, le petit volume de M. Magnecat se trouvait là sur la table, il ne se passerait pas de jour qu'il ne fut consulté et ne rendit quelque service.

L. M.

On dzudzémeint iò n'ia rein à rederè.

Permi lè maladi dè stu pourro mondo, y'ein a iena que ne fâ pas tant souffri la carcasse, s'on vâo, mâ qu'est onco pe trista què totès lè z'autrès : c'est la maladi dâi dâi à crotsets. Quand 'na pourra dzein souffrè dè la fan et que le sè laissè allâ à traîrè cauquies truffès, à couilli on eimbottâ dè favioulès âo bin à copâ on bliosset dè tserfouillet dein lo courti d'on retsâ, cein n'est pas bin fé, bin su ; mâ que volliâi-vo ! quand lè rattès sè corratont dein lo veintro, faut bin oquiè po lè fèrè botsi ; et sein la misère, cliâo dzeins ne fariont pas lè lârres. Mâ y'ein a dâi z'autro, et dè cliâo qu'ont bon moïan, qu'ont la nortse po robâ quiet que sâi et iò que sâi, sein que l'ein aussont fauta ; sont tot coumeint lè tsats après lè rattès, que lâo corzont après quand bin sont bin repèssus. Se cliâo gaillâ eintront dein 'na boutequa, profitont dè cein que lo boutequi ne lè vâi pas po vito einfatâ à catson oquiè dein lâo catsetta, et ne lâo tsau pas quiet : que sâi onna boubena dè fi âo bin on paquiet dé tabâ, on péclliet dè porta âo bin onna pegnetta, tot lâo z'est bon ; que cein cotâi 5 francs âo 5 centimes, lo prix ne fâ rein ; faut que robéyont oquiè âo bin ne sont pas conteints. Eh bin, vo dio que quand cein va dinsè, l'est 'na vretablia maladi que 'na po mâidzo què lo dzudzo et po remido què la preson.

On gaillâ qu'avâi dinsè la lubie d'adé accrotsi oquiè, sè trovâ on dzo solet dein on église iò y'avâi l'estatua de 'na madona que fasâi dâi merâcllio tot coumeint cliâ dè Lourdes âo dè Bro, dein lo canton dè Fribor. Adon cé lulu que ne vayâi nion perquie, profitâ dè déguenautsi on galé crucifix ein ardzeint, que lâi fasâi enviâ, et s'ein allâ avoué.

Ma fâi quand l'incourâ s'apêcut dè l'affèrè, porta plieinte et on finit pè découvri lo coupablo, que sè trovâ ètrè lo valet d'on grand conseiller, d'on bin bravo hommo. que fut bin désolâ dè la vergogne que lâi fasâi son valet. Lè z'amis dè cé conseiller ont bin coudi tsertsi à arretâ lè z'affèrès et s'ar-reindzi à l'amiablia ; mâ la plieinte étâi portâie et l'incourâ que volliâvè fèrè condanâ lo gaillâ, refusâ dè lè z'ourâ et cein allâ ein tribunal, iò lo lulu qu'avâi robâ lo crucifix sacrameinta que l'étâi la madona que lo lâi avâi bailli dè bon tieu, et que ne l'avâi pas robâ.

Vo peinsâ bin que n'étâi diéro d'accutâ ; mâ se n'avocat qu'étâi on tot fin, fe citâ l'incourâ à l'audience et lâi demanda :

— Est-te que la madona pâo vretabliameint gari lè dzeins que sont malado ?

— Oi, se repond l'incourâ.

— Adon se le pâo repètassi on estraupîa, ne peinsâ vo pas que le porrâi tot assebin fèrè pliési à n'on bin porteint et lâi bailli oquiè ?

Ma fâi l'incourâ que vayâi lo tribunal pliein dè dzeins qu'allâvont totès lè demeindzes priyi dévât la madona, n'ousa pas derè què na ; et lè dzudzo qu'aviont einviâ dè sauvâ lo valet âo conseiller, décidaront que n'étâi pas coupablo et que la madona poivè bin lâi avâi bailli lo crucifix ; mâ lâi défeindront po on outro iadzo d'acqettâ quiet que sâi dè l'estatua.

On ne saurait trop recommander toutes les précautions possibles contre l'invasion du choléra, dont la marche est des plus incertaines. Les localités qui semblent dans les plus mauvaises conditions échappent parfois comme par miracle à la contagion, tandis que d'autres, admirablement exposées, sont les plus maltraitées.

Le germe cholérique pouvant s'absorber par les voies digestives, il faut éviter de boire de l'eau de puits ou de rivière. Les eaux de sources minérales, mises en bouteilles depuis longtemps, sont les plus convenables. A leur défaut, on peut faire bouillir chaque jour la quantité d'eau nécessaire à la consommation, car l'ébullition donne une sécurité absolue. Le thé, les tisanes de houblon, de centaurée, etc., sont aussi d'excellentes boissons. Par dessus tout, le café noir. Sans changer son régime, il faut éviter de manger des fruits en trop grande quantité et s'abstenir surtout des fruits verts. Tous les excès peuvent amener des accidents funestes. On doit surtout aérer fréquemment les appartements et y répandre, au besoin, de l'acide phénique ou tout autre désinfectant.

En cas de première atteinte, il faut boire une infusion chaude de thé ou de menthe, fortement coupée de rhum. Les douleurs d'entrailles sont combattues par des lavements laudanisés et des frictions avec des flanelles chaudes.

Conseil aux ménagères.

On le croira difficilement, mais il n'en est pas moins vrai que bien des cuisinières, même des plus expérimentées, mettent encore la viande sur le feu dans de l'eau froide, alors que c'est précisément en agissant de cette manière qu'on fait perdre à la viande toute sa saveur et en partie sa valeur nutritive.

L'expérience démontrera à chacun qu'en faisant cuire la viande dans de l'eau bouillante, elle reste succulente et savoureuse ; le bouillon, il est vrai, sera plus faible que par l'autre procédé, mais la force qui lui manque peut toujours facilement lui être donnée par une minime addition d'Extrait de viande Liebig.

Cet Extrait est en effet d'une utilité et d'une économie telles que nous ne pouvons assez conseiller à tout ménage d'en faire au moins l'essai.

Gelée de groseilles. — Il faut toujours choisir des groseilles bien mûres ; on peut mélanger les blanches et les rouges et les additionner de framboises ; mais il ne faut pas mettre plus d'un quart de framboises par livre de groseilles. — Mettez le tout dans